

VIE PROFESSIONNELLE  
OBLIGATIONS CONVENTIONNELLES

# ARC Solution

Assurance Rupture de Contrat



**l'Auxiliaire** BTP

L'assurance toujours à votre hauteur

# ARC SOLUTION

La réponse  
aux obligations  
sociales de votre  
entreprise



Le financement  
de vos obligations  
en cas de rupture  
du contrat de  
travail

## Protégez votre entreprise en toutes circonstances

Les raisons qui vous amènent à vous séparer d'un ou plusieurs de vos collaborateurs sont multiples (inaptitude professionnelle, diminution de l'effectif, faute, départ à la retraite, évolution des métiers et de la réglementation ...).

Ces événements mettent à la charge de votre entreprise le versement d'indemnités qui peuvent atteindre des montants conséquents.

C'est pourquoi L'Auxiliaire a développé ARC Solution, un contrat géré par répartition qui assure la prise en charge de 100 % des obligations de votre entreprise tout en préservant sa trésorerie grâce à des garanties sur-mesure.

Les garanties sont souscrites par collègues et adaptables à tout moment.

“ Avec L'Auxiliaire, vous disposez d'un savoir-faire et d'une expertise uniques dans l'assurance des métiers du bâtiment et des travaux publics. ”

# POURQUOI SOUSCRIRE ARC SOLUTION

## DANS QUELS CAS VOTRE ENTREPRISE EST EXPOSÉE À LA RUPTURE DE CONTRAT

### La rupture conventionnelle :

Sans cause dénommée, elle s'applique en cas d'accord entre les deux parties.

### Le licenciement et ses origines identifiées :

#### • La santé :

La santé des salariés : la maladie ou l'accident peuvent amener à un licenciement. Dans le cas de l'inaptitude professionnelle, l'indemnité légale due est doublée. Elle sera prise en charge par l'Auxiliaire.

La santé du dirigeant ou d'un collaborateur clé : l'arrêt de travail, l'invalidité ou le décès d'une de ces personnes peuvent provoquer une perte d'exploitation et donner lieu au licenciement d'une partie du personnel.

#### • Le travail :

L'absence de résultat ou le comportement inadapté d'un salarié peuvent amener l'entreprise à licencier pour faute.

#### • L'économie

La crise économique a souvent pour conséquence une baisse d'activité et contraint le dirigeant à se séparer de ses collaborateurs.

#### • Les changements internes et externes

L'évolution des métiers et la réglementation (ex : RGE) peuvent conduire à une réduction des effectifs.

La fiscalité évolue en continu et les entreprises doivent s'adapter. Par exemple, la modification des incitations fiscales concernant le photovoltaïque a provoqué un recul de ce marché pouvant entraîner une réduction probable du personnel.

#### • La transmission

Suite à la transmission de l'entreprise, des licenciements peuvent survenir (nouvelle organisation, délocalisation...).

#### • Le départ à la retraite du dirigeant

En cas de cessation d'activité, le licenciement de l'ensemble des collaborateurs intervient.

## NOTRE SOLUTION

Avec ARC solution, L'Auxiliaire prend en charge l'intégralité des indemnités légales ou conventionnelles de licenciement dues aux collaborateurs pour l'ancienneté acquise dans le collège assuré. La rupture conventionnelle est également couverte. Votre entreprise est ainsi à même de faire face financièrement.

### ARC Solution : la certitude de la prise en charge financière

- 100 % des collaborateurs du collège assuré sont couverts ;
- 100% de l'ancienneté acquise dans le collège assuré est garantie ;
- 100 % de l'indemnité légale ou conventionnelle est prise en charge passé un délai de carence de deux ans\*.

*\*hors limitations spécifiques liées à la rupture conventionnelle à partir de 61 ans.*

### ARC Solution : une offre modulable :

- Les garanties sont soucrites par collège (Cadre, Etam, Ouvrier) ;
- ARC Solution est adaptable à tout moment ;
- Les garanties sont maintenues en cas de redressement, liquidation ou sauvegarde judiciaire .

# DE NOMBREUX AVANTAGES

## Pour votre entreprise

- Maîtrise de votre trésorerie.
- Des cotisations déductibles fiscalement de vos bénéfices ;
- Une indemnisation jusqu'à 100 %\* des obligations légales et conventionnelles ;
- Une meilleure valorisation de l'entreprise en cas de transmission ;
- Le maintien des garanties en cas de redressement, liquidation ou sauvegarde judiciaire ;
- La couverture de la rupture conventionnelle et du licenciement.

\* Hors limitations spécifiques liées à la rupture conventionnelle à partir de 61 ans.

## Pour vos salariés

- Collaborateurs rassurés sur votre capacité à verser les indemnités qui leurs sont dues ;

## ARC SOLUTION

Anticipez les situations auxquelles vous pouvez être exposé en préservant votre trésorerie

### UN CONTRAT GÉRÉ PAR RÉPARTION :

Vous avez le choix d'une adhésion par collègue (Cadres, Etam, Ouvriers)

Après 2 ans de carence, le contrat prend en charge 100% de l'ancienneté acquise dans la catégorie socioprofessionnelle assurée, en contrepartie de cotisations régulières



# ELLE A CHOISI L'AUXILIAIRE POUR ASSURER LA RUPTURE DE CONTRAT

✓ L'ENTREPRISE DUPOND MAÇONNERIE EST AMENÉE À LICENCIER L'UN DE SES SALARIÉS AYANT 22 ANS D'ANCIENNETÉ DANS L'ENTREPRISE.

Selon le statut du collaborateur (Cadre, Etam ou Ouvrier) et la cause du licenciement, les sommes dues au titre de la rupture du contrat de travail seront différentes :

		Sommes dues en cas de licenciement HORS inaptitude professionnelle		Sommes dues en cas de licenciement POUR inaptitude professionnelle	
Convention collective du Bâtiment	Salaire Mensuel Brut	En mois de salaire	En montant	En mois de salaire	En montant
Ouvrier	1 800 €	6 mois	10 800 €	12 mois	21 600 €
Etam	2300 €	6,2 mois	14 260 €	12 mois	27 600 €
Cadre	3 500 €	10,8 mois	37 800 €	12 mois	42 000 €

NB : Si le salarié est âgé de plus de 55 ans, l'indemnité est majorée de 10 %

Dans le cadre du contrat ARC Solution, L'Auxiliaire prendra en charge l'ensemble des indemnités dues au collaborateur en fonction de son statut et du type de licenciement.

## Découvrez l'étendue de notre offre assurance de personnes

### Vie professionnelle

- Homme Clé
- Épargne salariale.
- Prévoyance collective
- Frais médicaux
- Retraite supplémentaire par capitalisation
- Engagements sociaux : arrêt de travail, licenciement, rupture conventionnelle, indemnités de fin de carrière

### Vie privée

- Épargne / Retraite et Assurance vie
- Prévoyance
- Frais médicaux
- Individuelle accident
- Assurance emprunteur



[www.auxiliaire.fr](http://www.auxiliaire.fr)

## Nos équipes à votre écoute

L'Auxiliaire, des spécialistes de l'assurance construction à votre service

### 01 Bourg-en Bresse

04 74 22 42 51  
[bourg@auxiliaire.fr](mailto:bourg@auxiliaire.fr)  
 04 72 44 45 13  
[villeurbannevie@auxiliaire.fr](mailto:villeurbannevie@auxiliaire.fr)

### 04 Digne

04 92 74 75 45  
[digne@auxiliaire.fr](mailto:digne@auxiliaire.fr)  
 04 72 44 45 13  
[villeurbannevie@auxiliaire.fr](mailto:villeurbannevie@auxiliaire.fr)

### 05 Gap

04 92 51 78 77  
[gap@auxiliaire.fr](mailto:gap@auxiliaire.fr)  
 04 72 44 45 13  
[villeurbannevie@auxiliaire.fr](mailto:villeurbannevie@auxiliaire.fr)

### 26-07 Valence

04 75 44 66 00  
[valence@auxiliaire.fr](mailto:valence@auxiliaire.fr)  
 04 72 44 45 13  
[valencevie@auxiliaire.fr](mailto:valencevie@auxiliaire.fr)

### 38 Grenoble

04 76 87 90 61  
[grenoble@auxiliaire.fr](mailto:grenoble@auxiliaire.fr)  
 04 72 44 45 13  
[grenoblevie@auxiliaire.fr](mailto:grenoblevie@auxiliaire.fr)

### 39 Dole

03 84 72 37 17  
[dole@auxiliaire.fr](mailto:dole@auxiliaire.fr)  
 04 72 44 45 13  
[villeurbannevie@auxiliaire.fr](mailto:villeurbannevie@auxiliaire.fr)

### 42 Saint-Etienne

04 77 21 14 46  
[saint-etienne@auxiliaire.fr](mailto:saint-etienne@auxiliaire.fr)  
 04 72 44 45 13  
[villeurbannevie@auxiliaire.fr](mailto:villeurbannevie@auxiliaire.fr)

### 69 Lyon-Villeurbanne

04 72 44 45 01  
[villeurbanne@auxiliaire.fr](mailto:villeurbanne@auxiliaire.fr)  
 04 72 44 45 13  
[villeurbannevie@auxiliaire.fr](mailto:villeurbannevie@auxiliaire.fr)

### 71 Mâcon

03 85 20 45 35  
[macon@auxiliaire.fr](mailto:macon@auxiliaire.fr)  
 04 72 44 45 13  
[villeurbannevie@auxiliaire.fr](mailto:villeurbannevie@auxiliaire.fr)

### 73 Chambéry

04 79 85 40 03  
[chambery@auxiliaire.fr](mailto:chambery@auxiliaire.fr)  
 04 72 44 45 13  
[villeurbannevie@auxiliaire.fr](mailto:villeurbannevie@auxiliaire.fr)

### 74 Annecy

04 50 45 42 58  
[annecy@auxiliaire.fr](mailto:annecy@auxiliaire.fr)  
 04 72 44 45 13  
[villeurbannevie@auxiliaire.fr](mailto:villeurbannevie@auxiliaire.fr)

### 84 Avignon

04 90 85 06 92  
[avignon@auxiliaire.fr](mailto:avignon@auxiliaire.fr)  
 04 72 44 45 13  
[villeurbannevie@auxiliaire.fr](mailto:villeurbannevie@auxiliaire.fr)



L'Auxiliaire - mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances et exonérée de plein droit de la TVA. Siège : 20 rue Garibaldi - BP 6402 69413 Lyon Cedex 06 - SIREN 775649056 - code APE 6512 Z - [www.auxiliaire.fr](http://www.auxiliaire.fr)  
 04 72 74 52 52 - [auxiliaire@auxiliaire.fr](mailto:auxiliaire@auxiliaire.fr)

L'Auxiliaire Vie - mutuelle d'assurance sur la vie des professionnels du bâtiment et des travaux publics - société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le code des assurances et exonérée de plein droit de la TVA. Siège : 20 rue Garibaldi - BP 6402 - 69413 Lyon Cedex 06 - RCS Lyon D 324 774 298 - code APE 6511 Z - [www.auxiliaire.fr](http://www.auxiliaire.fr) - 04 72 74 52 52 - [auxiliaire@auxiliaire.fr](mailto:auxiliaire@auxiliaire.fr)

